

juillet 2010 - n° 5



# SOULTZ

HOHWILLER

## ACTUALITÉS

ÉDITORIAL



Madame,  
Mademoiselle,  
Monsieur,

La succession de lois concernant les collectivités territoriales va modifier en profondeur le fonctionnement des institutions locales. Les conséquences sont multiples. Ainsi la suppression de la taxe professionnelle risque de peser fortement sur les ressources des communes et des communautés de communes. A Soultz-sous-Forêts cette taxe représente près de 60% des recettes fiscales et il est vraisemblable que la compensation ne sera pas totale à partir de 2012. Par contre l'introduction du scrutin proportionnel pour les communes de plus de 500 habitants, avec « fléchage » des candidats appelés à siéger à la communauté de communes, peut être considérée comme une avancée significative, même si le seuil de 500 habitants semble un peu bas. Enfin l'instauration du conseiller territorial a de fortes chances de remettre en cause les cantons tels que nous les connaissons aujourd'hui. Là aussi notre commune est en première ligne. En effet le développement de Soultz-sous-Forêts s'est depuis toujours appuyé sur le statut de chef lieu de canton.

Face à ces bouleversements il est impératif de maintenir et de renforcer l'attractivité et le rôle de notre ville en Alsace du Nord.

La mise en œuvre du Pôle des Services de l'Hôtel de Ville constitue une première dans le secteur et bénéficie d'une priorité partagée avec le Conseil Général. Ce pôle va asseoir notre rayonnement en matière de services à la population, à l'instar de La Saline et de la Médiathèque. L'aménagement des abords de la gare va consacrer cette infrastructure comme gare de rabattement majeure au centre de l'Outre-Forêt. La restructuration du bloc scolaire, avec l'implantation d'un périscolaire et d'un pôle petite enfance, va contribuer au développement

de la population. L'instauration de zones de projet au cœur de la ville, notamment dans le secteur du supermarché et de La Saline, a vocation à favoriser des projets immobiliers capables de donner un nouveau souffle à notre tissu commercial et artisanal. Enfin la création d'un complexe sportif est indispensable pour compléter l'équipement de notre localité.

La feuille de route est tracée. Elle n'est pas nouvelle mais elle devient incontournable au regard des évolutions législatives en cours. A condition qu'on nous laisse suffisamment de moyens pour la réaliser...

C'est fort de cette volonté que je vous invite, comme chaque année, aux festivités de la fête nationale qui aura lieu le 13 juillet dans le parc du Bruehl, et que je vous souhaite, au nom de l'ensemble du conseil municipal et du personnel communal, une bonne et heureuse période estivale.

Pierre MAMMOSSER  
Maire de Soultz-sous-Forêts



### SOMMAIRE

#### DOSSIER Pages 2 - 3

Pôle des services de l'Hôtel de Ville : le permis est déposé !

#### BUDGET 2010 Page 4

Les grandes lignes

#### PROJETS ET RÉALISATIONS Pages 5 - 7

Équipement football et gymnase  
Maison des associations  
Stop aux déjections canines  
Aménagement des abords de la gare  
Bloc scolaire & Périscolaire  
Bassins de rétention et fascines  
Eglise de Hohwiller  
Presbytère de Hohwiller  
Circulation et stationnement  
Etablissement du Sonnenhof  
Restauration de l'orgue de l'église protestante  
Voiries rues de Frohnacker et de Hoffen  
Multisport de Hohwiller

#### URBANISME Pages 8 - 9

PLU : élaboration du zonage  
Stratégie foncière et servitudes

#### ÉVÈNEMENTIEL Pages 10 - 13

Palmarès du concours des illuminations  
Vœux de la municipalité  
Main verte à Hohwiller  
Fête du troisième âge  
Noël 2009  
Fête de la musique  
Friedhvor fer unseri Sproch...  
Courses populaires  
Fête du sport  
Commémoration de la Libération  
Cérémonie du 8 mai  
Centenaire de l'église catholique  
Inauguration de la "comcom" du Soultzerland

#### ANNONCES Page 14

Concours du fleurissement  
Médiathèque  
Site internet  
La Saline  
Nouvelles du CCAS  
Permanances CRESUS  
Des nouvelles de l'Harmonie Concordia  
Marché hebdomadaire  
Ecole de musique

#### ANNONCES Page 15

Expression des élus

#### FÊTE NATIONALE Page 16



Pôle des services de l'Hôtel de Ville : le permis est déposé !



Le permis de construire du Pôle de services de l'Hôtel de Ville vient d'être déposé. Choisi officiellement comme maître d'œuvre par le conseil municipal le 2 février 2010, conformément à la proposition du jury du concours réuni le 27 janvier, l'architecte Patrick FINTZ, du Cabinet ATELIER RHENAN d'ARCHITECTURE, s'est immédiatement attelé à la tâche. La travail a été soutenu : diagnostic détaillé de l'état des bâtiments, concertation approfondie avec les futurs occupants que sont la Trésorerie, le Personnel administratif de la mairie, le Centre Médico-social et l'ABRAPA, réunions de travail avec le Comité de Pilotage du projet désigné par le Conseil Municipal. Le conseil municipal a ainsi pu finaliser l'Avant Projet Détaillé (APD) dans sa séance du 2 juin, et le Comité de Pilotage ajuster les derniers détails du projet lors de la réunion du 23 juin. Les travaux sont estimés à 1 366 246 € HT.

## DÉCISIONS CONCERNANT LE BÂTIMENT C

Le Pôle des services de l'Hôtel de Ville se compose de trois bâtiments.

Dans cette présentation du dossier nous appellerons l'ancien immeuble « Herrscher », au 4 rue des barons du Fleckenstein, le bâtiment A, la mairie, le bâtiment B, et l'ancien immeuble « Staub », qui fait le coin au niveau du carrefour, le bâtiment C.

Vu du côté de la rue du Docteur Deutsch, le pôle des services de l'Hôtel de Ville se présentera comme suit 1.

Les décisions majeures qu'il a fallu prendre concernent le bâtiment C.

D'une part le bâti annexe, de construction relativement récente, est supprimé et remplacé par un hall de circulation et d'accès aux bâtiments B et C. D'autre part le diagnostic de l'immeuble principal a mis en évidence le mauvais état des planchers, du mur arrière et du pignon côté mairie.

Après analyse des différentes possibilités de rénovation, il s'est avéré que la solution la plus sûre et la moins onéreuse impliquait la démolition du bâtiment avec conservation du caveau et des fondations, et la reconstruction à l'identique avec des murs en maçonnerie et des planchers intermédiaires en bois.

Cette option permet d'assurer l'intégrité du caveau, probablement un des éléments les plus anciens de l'immeuble, et l'essentiel du sous-sol. Elle permet également d'aligner le niveau des planchers des bâtiments B et C, et de favoriser la circulation entre ces deux entités.

L'architecte des bâtiments de France, consulté par le maître d'œuvre, ne s'est pas opposé à une reconstruction, à condition qu'elle soit à l'identique.

Le conseil municipal a donc adopté, à l'unanimité, cette solution 2.

## RÉPARTITION DES SURFACES

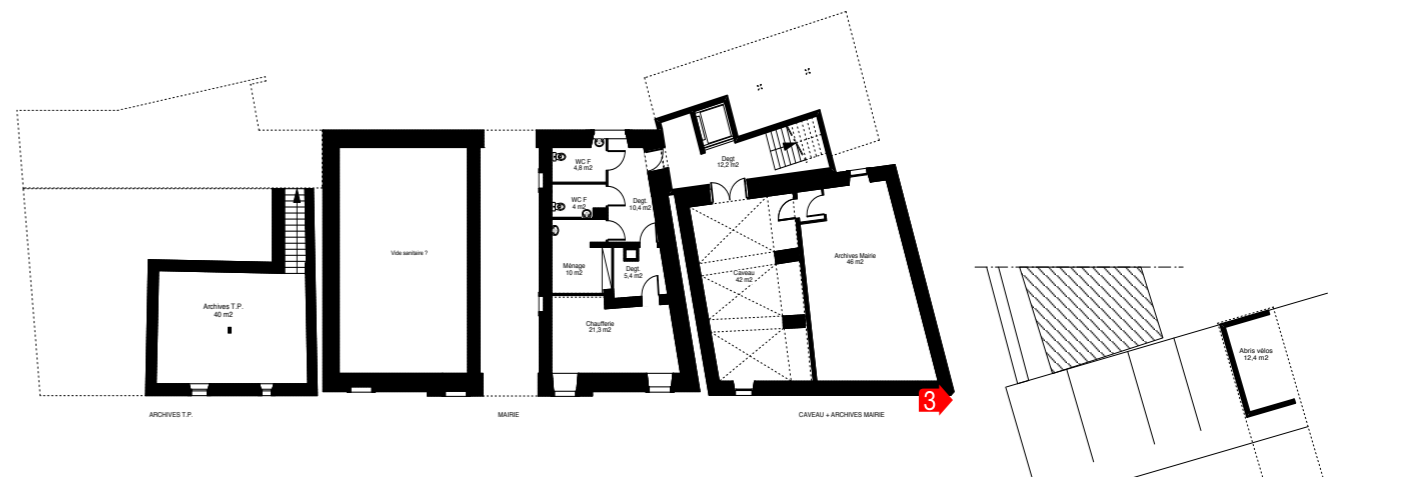
Le bâtiment A comportera une surface de 475 m<sup>2</sup> dont 38 m<sup>2</sup> pour l'office du tourisme, 195 m<sup>2</sup> pour le Trésor Public et 127 m<sup>2</sup> de locaux mutualisés. Il restera 116 m<sup>2</sup> aménageables dans les combles.

La mairie, bâtiment B, disposera de 390 m<sup>2</sup>, sous-sol, rez-de-chaussée et étage, les combles n'étant pas aménageables.

A noter que le porche est transformé en hall d'accueil. L'entrée des voitures se fera par la rue du Docteur Deutsch.

Le bâtiment C aura une surface totale de 388 m<sup>2</sup> dont un caveau de 42 m<sup>2</sup>, des archives mairie de 46 m<sup>2</sup>, un Centre médico-social de 105 m<sup>2</sup>, des locaux pour l'ABRAPA de 105 m<sup>2</sup> et un Hôtel d'entreprises de 90 m<sup>2</sup>.

Le hall de circulation, commun aux bâtiments B et C, aura une emprise au sol de 60 m<sup>2</sup>.



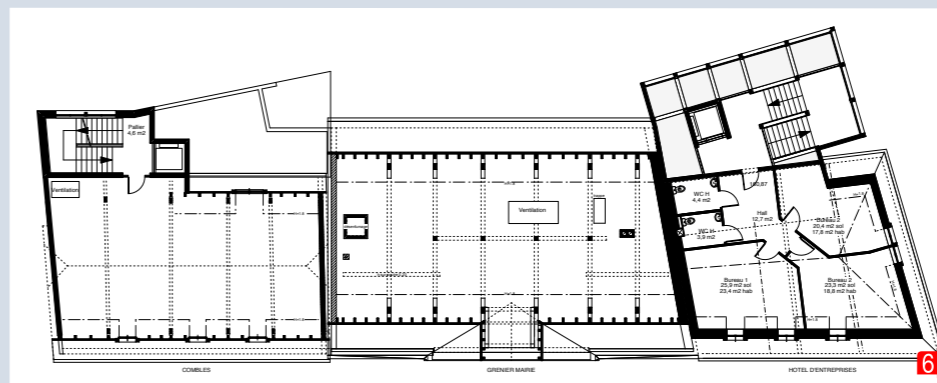
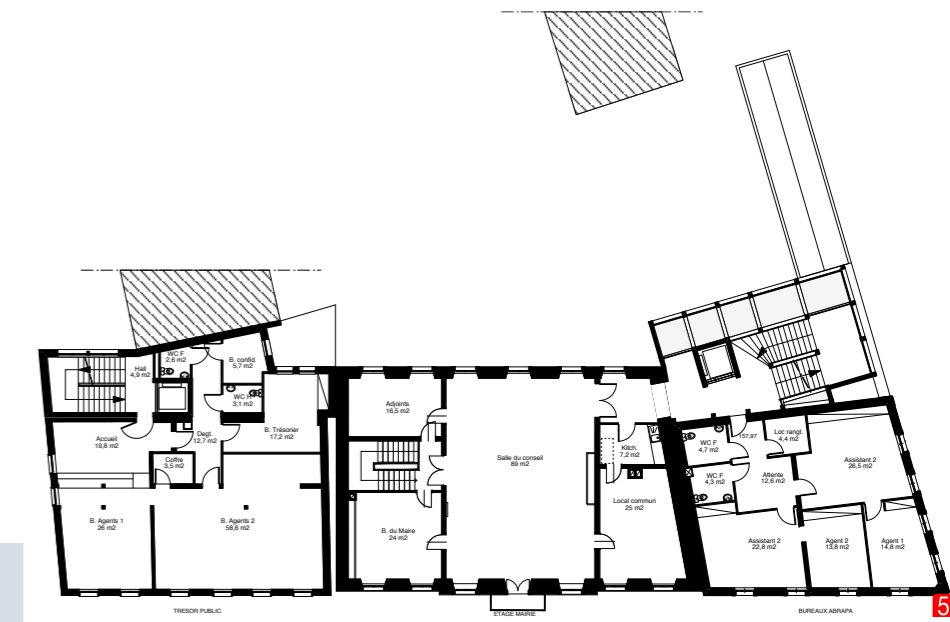
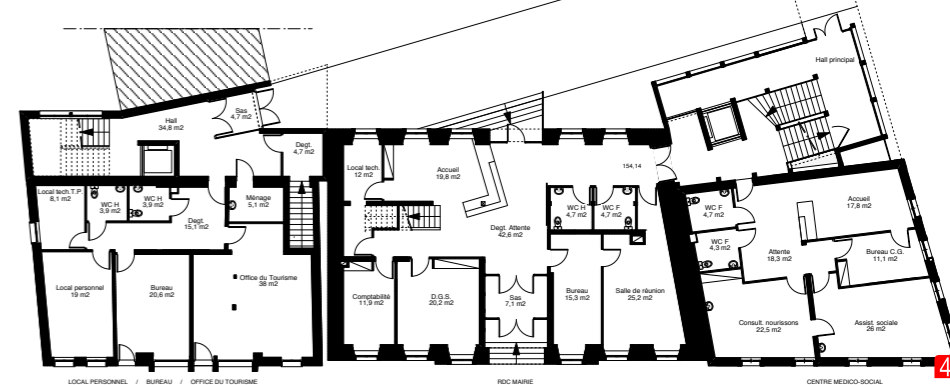
## ANALYSE DES PLANS DU COMPLEXE IMMOBILIER PAR NIVEAU

Le sous-sol 3 comporte notamment les archives de la Trésorerie dans le bâtiment A, la chaufferie pour les trois immeubles dans le bâtiment B, le caveau - salle de réunion et les archives de la mairie dans le bâtiment C.

Le rez-de-chaussée 4 abrite l'office du tourisme, un bureau de permanence et des locaux personnel et technique dans le bâtiment A, un plateau réaménagé avec adjonction d'un bureau et d'une salle de réunion pour le bâtiment B, et le centre médico-social dans le bâtiment C.

L'étage 5 est dédié à la Trésorerie dans le bâtiment A, il comporte peu de changement dans le bâtiment B à l'exception de la transformation de l'actuel bureau des adjoints en local commun, et il est dédié à l'ABRAPA dans le bâtiment C.

Seuls les combles 6 du bâtiment C sont aménagés, en Hôtel d'entreprises. Ceux du bâtiment A constituent une réserve de surface aménageable.





## Les grandes lignes

Suite à la réunion de la commission des finances du 31 mars 2010, le conseil municipal a voté le budget primitif 2010 lors de la séance du 7 avril 2010. Le budget de fonctionnement qui a été adopté à l'unanimité moins une abstention s'élève à 2 817 794 euros hors excédent reporté, en augmentation de 1,8 % par rapport à l'exercice 2009. Le budget d'investissement pour un montant de 4 707 760 euros a lui été adopté à l'unanimité. Les taux des taxes directes locales à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière (bâti) et la taxe foncière (non bâti) ainsi que le taux relais de la taxe professionnelle n'augmentent pas.

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses prévisionnelles sont en hausse de 8,5% par rapport aux dépenses réelles de 2009 soit 167.000 euros.

Les charges à caractère général augmentent de 70000 euros +8,7%, suite à l'augmentation des frais de chauffage, la mise en place de contrats de prestation annuels, la mise en place des contrats de maintenance et l'augmentation de l'entretien de la voirie (déneigement et nettoyage supplémentaire)

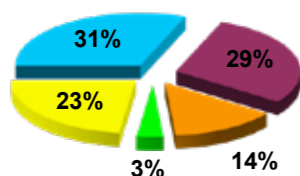
La masse salariale a augmenté de 75.000 euros, mais est compensée par une aide de l'État et du Conseil Régional pour un montant d'environ 55.000 euros, compte tenu de l'intégration de jeunes en contrats aidés dans les services techniques, les services de la mairie et La Saline.

L'augmentation des recettes se limite à +1,8%

Les rentrées en impôts et taxes n'augmentent que de 3,3 % (au lieu de 8% en 2009 et 5% en 2008), les dotations, les subventions et les autres produits de 5,7%, surtout par la participation pour les contrats aidés, car la dotation forfaitaire n'augmente que de 2,2% (3.4% en 2009). Les produits des services et domaine et ventes diverses diminuent de 19%, conséquence de la baisse des recettes de l'exploitation de la forêt (-45 000 euros) après une bonne année 2009.

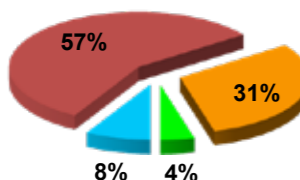
Pour 2010 l'excédent de fonctionnement escompté est de 645 636 euros en baisse de 9,6%. Une alerte sous forme d'effet ciseau qu'il faudra absolument stabiliser dans les prochains budgets.

### RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Charges à caractère général	872 000
Charges de personnel	815 000
Autres charges	388 158
Charges financières	97 000
Excédent de fonctionnement	645 636
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2 817 794</b>

### RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

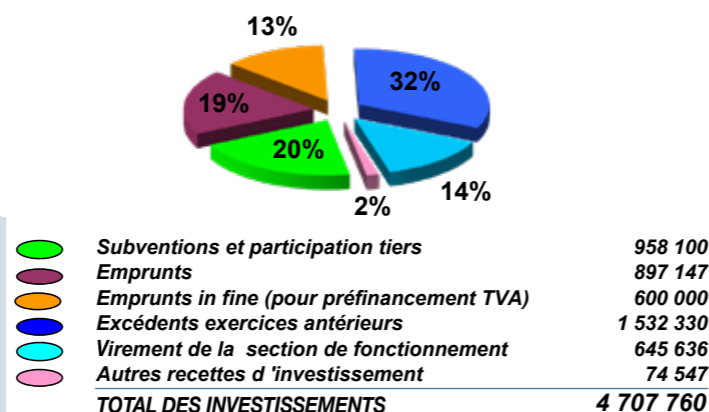


Produits services et domaine	229 750
Impôts et taxes	1 601 810
Dotations et subventions	866 834
Autres produits	119 400
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 817 794</b>

### LES PROJETS MAJEURS EN BONNE VOIE

Les travaux de l'église catholique touchent à leur fin et ceux des voiries avancent bien. Le permis de construire pour la maison des services vient d'être déposé. Le choix des trois architectes pour le concours pour la restructuration du bloc scolaire a été validé, le choix du projet définitif interviendra courant septembre. L'étude sur l'aménagement des abords de la gare a été confié à la SNCF. Enfin la démarche de consultation pour le complexe sportif va démarrer.

### FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS



### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	TTC
Divers travaux de signalisation et acquisition de matériel	68 000 €
Voierie 2009/2011	1 462 960 €
Aménagement des abords de la gare	537 600 €
<b>Total Voirie</b>	<b>2 068 560 €</b>
Synagogue	20 000 €
Eglise de Hohwiller	187 000 €
Presbytère de Hohwiller	24 000 €
Eglise catholique	415 000 €
Eglise protestante	20 000 €
Maison des associations	97 100 €
Gymnase Municipal et Club House du Football	151 650 €
Divers bâtiments	20 000 €
Maison des services (30% pour 2010)	600 000 €
Bloc scolaire (concours d'architecte)	50 000 €
Salle communale Hohwiller	30 000 €
<b>Total Bâtiments</b>	<b>1 614 750 €</b>
Acquisition de matériels	76 400 €
<b>Total Matériels</b>	<b>76 400 €</b>
Divers aménagements	20 000 €
Abords terrain de football	186 000 €
Bruehl	20 000 €
Terrains de tennis	58 000 €
Complexe sportif (étude CAUE)	5 250 €
<b>Total Sports Loisirs Culture</b>	<b>289 250 €</b>
Acquisition d'immeubles	110 000 €
Acquisition de terrains	255 800 €
Coulées de boues	74 000 €
Urbanisme	9 000 €
<b>Total Divers</b>	<b>448 800 €</b>
Remboursements emprunts	210 000 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT 2010</b>	<b>4 707 760 €</b>

## Équipement, football et gymnase

### LE TERRAIN D'ENTRAÎNEMENT DE FOOTBALL ET SES ABORDS AINSI QUE LE GYMNASSE

Le terrain d'entraînement s'est refait une santé ! Le travail de l'entreprise Espaces Verts Thierry Muller porte ses fruits. Le gazon a très bien pris et confère une belle couleur verte uniforme à la nouvelle pelouse. Les récents jours de pluie ont permis de tester le nouveau drainage qui s'est avéré très efficace.



La pelouse étant sur de bons rails, il s'agit maintenant d'aménager les contours. Tout d'abord, une remise aux normes des butts, de la main courante et des poteaux d'éclairage est nécessaire. Ensuite, la mise en place d'une clôture permettra d'avoir une structure complètement close et sécurisée. Le bâtiment situé en avant du gymnase municipal, qui risque de s'effondrer, devra être enlevé. Pour finir, un aménagement de parkings (à la place du bâtiment à détruire et sur l'espace vert en face du terrain d'entraînement) s'avère nécessaire, afin d'organiser le stationnement des véhicules et ainsi garder une voie dégagée lors des matchs. La fin des travaux est prévue pour septembre 2010.

Conjointement aux opérations de réfection du gymnase municipal et du club house, évoqués ci-contre, ces travaux contribueront à l'embellissement du quartier, à une meilleure intégration des terrains de sport dans leur environnement, et à l'amélioration de l'accueil et du confort des sportifs.

Le 8 juin dernier a eu lieu la réception des travaux de réfection de la pelouse du terrain d'entraînement. Étaient présents : M. KOEBERLE (Conducteur des travaux de l'entreprise Espaces Verts Thierry MULLER), M. Christophe SCHIMPF (Adjoint aux sports), M. Thiagarasen AUNASAMY (Président du Club de Football), M. Fabien ACKER (Responsable de l'entretien des pelouses). Il s'avère que le gazon a très bien pris et que son enracinement est très profond. Les nombreux jours de pluie de ces dernières semaines ont confirmé le bon fonctionnement du nouveau drainage. A aucun moment, même par fortes pluies, de l'eau stagnante n'a été constatée sur le gazon. Aucune anomalie n'a été mise au jour. La pelouse est déclarée apte au jeu pour la saison à venir. De ce fait, le club de football pourra y débiter ses entraînements au courant de l'été.

Par ailleurs, le projet de réaménagement des abords de ce même terrain passe en phase de réalisation et concerne les éléments suivants :

- mise en place d'un parking d'une trentaine de places.
- réalisation d'une clôture, de telle sorte que l'ensemble des terrains de football soient protégés.

- en prévision d'un rafraîchissement de l'éclairage, des gaines électriques seront également posées autour du terrain d'entraînement.

- l'ancien Club-House qui est en état de ruine est aussi amené à disparaître pour laisser place à des parkings.

Afin que l'ensemble du projet soit cohérent, tous les travaux d'isolation et de ravalement de façades concernant le Gymnase municipal et le Club-House du foot y ont été intégrés. Le conseil municipal, par délibération du 7 avril 2010, a décidé de faire appel à M. Steeve FERTIG pour la maîtrise d'oeuvre des travaux d'isolation et de ravalement du gymnase et du Club-House ainsi que pour la démolition avec désamiantage du bâtiment annexe, et d'intégrer les travaux d'électricité, de zinguerie et le remplacement de fenêtres.

La teinte bois de rose/rose, qui fait partie des propositions susceptibles d'être approuvées par l'architecte des bâtiments de France, a été retenue.

Les différents appels d'offres sont en cours, afin que les travaux puissent débiter au plus vite. Pour le réaménagement des abords l'estimation des travaux avant mise en concurrence s'élève à 165 995 € HT, soit 198 530,02 € TTC.

### Stop aux déjections canines !

Les qualificatifs ne manquent pas «malodorant», «dégoûtant» et le constat est simple... Nos espaces publics sont jonchés de déjections canines.

L'exercice consistant à déjouer les pièges déposés par nos amis à 4 pattes est des plus désagréables et il en découle un sentiment d'animosité envers le coupable. Encore ne faut-il pas se tromper d'accusé ! L'heureux propriétaire est bien le seul responsable, responsabilités qui l'engage par ailleurs sur le plan pénal si ce n'est sur le plan moral.

Il est bien entendu question de respect, respect de l'espace que nous partageons tous ensemble, respect du travail réalisé par le personnel communal et les citoyens qui ont à cœur l'entretien et l'embellissement de notre commune. En matière d'accueil et de cadre de vie, des voiries et des parcs à jeux souillés ne sont pas du plus bel effet.

## Rénovation de la maison de la musique et des associations

L'école de musique, l'harmonie municipale et un certain nombre d'autres utilisateurs viennent de reprendre possession de la Maison des Associations rebaptisée « Maison de la Musique et des Associations ».

Ci-après une petite galerie photos d'une réalisation plébiscitée par les musiciens :



Au-delà du sentiment de malpropreté que génère cette situation, il faut savoir que les excréments d'animaux sont à l'origine d'accidents de type glissades et chutes souvent graves et sont également vecteurs de maladies. Il s'agit bien d'un fléau sur le plan de l'hygiène et de la sécurité. L'enjeu peut même devenir lourd sur le plan économique. En effet, la commune envisage la mise en place de poubelles spéciales et de distributeurs de sachets dans les lieux stratégiques, ces mesures s'accompagneront d'une campagne de communication et de sensibilisation à l'adresse des maîtres indisciplinés, et s'il le faut, le tout sera appuyé par une réglementation répressive. Un premier test sera mis en œuvre dès la rentrée et la municipalité est déterminée à faire bouger les lignes sur ce sujet !



## Aménagement des abords de la gare

Lors de la réunion du 11 janvier en présence des services de la Région Alsace, de Réseau Ferré de France, du Conseil Général du Bas-Rhin, de la SNCF et de la Municipalité, il a été proposé, en concertation avec les représentants des différentes instances, d'aménager les abords de la gare de Soultz-sous-Forêts afin de renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la gare.

Le 2 février le Conseil Municipal a décidé de confier à la SNCF la conduite du projet comprenant des parkings vélos et autos, un dépose minute, un quai de bus, et l'intégration du début de la rue de la gare.



## Restructuration du bloc scolaire et implantation d'un périscolaire

La commune souhaite moderniser et faire évoluer les structures scolaires maternelle et élémentaire et la communauté de communes du Soultzerland veut créer une restauration scolaire et un accueil périscolaire sur le même site.

Le pôle petite enfance sera par ailleurs renforcé dans la communauté de communes avec le transfert de la halte garderie dans l'actuel bâtiment périscolaire de Hohwiller et la création, dans le nouveau bâtiment de Soultz, d'un espace au bénéfice du relais d'assistants maternels (RAM) avec salle de réunion et de formation. Cette dernière pourra être mutualisée avec les fonctions scolaires.

Le conseil Municipal du 2 février a approuvé le cahier des charges élaboré par le CAUE

La Région Alsace et Réseau Ferré de France se sont ensuite accordés sur le dimensionnement du parking autos dont la capacité devrait se situer à 138 places en prenant en compte les places du parvis et celle en contrebas.

Globalement, l'aménagement du parking devrait porter sur la surface déjà utilisée sur le foncier RFF.

La SNCF doit rendre l'étude préliminaire pour la fin juillet.

du Bas-Rhin, voté le budget prévisionnel des travaux arrêté à 1 726 200 € HT (hors honoraires) et accepté la participation de la communauté de communes du Soultzerland d'un montant de 637 500 € HT correspondant aux locaux de la compétence de la communauté de communes.

Une convention va régir les relations entre les deux maîtres d'ouvrage : commune et communauté de communes.

Le concours d'architecte a également été lancé lors de la séance du 2 février. Le jury a choisi les 3 architectes finalistes le 2 juin. Le choix du projet définitif aura lieu courant septembre.



## Bassins de rétention et fascines

Le 9 juin dernier nous avons eu une nouvelle alerte au niveau des coulées de boues, sans trop de conséquences.

La commune et le SICTEU continuent à renforcer le dispositif de prévention. Ainsi, le 10 février dernier, la Municipalité, la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général se sont rendus sur le terrain pour ajuster le dispositif des fascines suite aux constats qui ont pu être faits lors des intempéries du 3 juillet 2009. Près de 200 mètres de fascines supplémentaires ont été déployés et le dispositif a joué son rôle lors de l'alerte du 9 juin. Le SICTEU a, pour sa part, engagé la réalisation des deux bassins de rétention dans le Schindelbach. Le temps particulièrement pluvieux de ce printemps a malheureusement ralenti les travaux. Espérons que le retour du beau temps va permettre de terminer le chantier dans les meilleurs délais.

Les bassins du Roesselbach devraient être réalisés dans la foulée et ceux du Hubweg en fin d'année. Par ailleurs la municipalité a également pris en compte le problème qui se pose en haut du lotissement Plein Sud. Un plan d'action spécifique a été arrêté avec la société ICADE le 24 juin dernier.



## Église de Hohwiller

Le projet de rénovation de l'église de Hohwiller, en liaison avec les paroisses, se finalise. L'architecte a réalisé l'avant projet définitif. Les diverses démarches administratives sont en cours. Le début du chantier est prévu à la fin de l'année pour se terminer, si tout avance comme prévu, vers la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2010.



## Presbytère de Hohwiller

Les travaux de ravalement de façades se terminent. Le remplacement des anciennes fenêtres du 1<sup>er</sup> étage est prévu au courant du mois de juillet.



## Circulation et stationnement

Plusieurs dossiers sont en cours pour faciliter la circulation et le stationnement dans la commune.

Le premier concerne la rue des Echevins. Une réunion a eu lieu avec les riverains le 4 mai. Il a été décidé d'expérimenter l'implantation d'une écluse à la hauteur du n° 6. Ce dispositif a vocation à ralentir fortement les véhicules tout en protégeant les piétons par un agrandissement de l'espace qui leur est réservé.

Le deuxième concerne la rue Geiger. Le comptoir agricole a accepté de mettre à disposition de la commune l'espace entre son bâtiment et le tunnel pour créer un parking permettant de réduire le nombre de voitures qui stationnent dans la rue. Une étude a été lancée pour dessiner plus précisément les emplacements qui seront autorisés dans la rue Geiger et sur ce nouveau parking. La proposition fera ensuite l'objet d'une concertation avec les riverains. Le troisième vise à sécuriser la circulation dans la rue des Vignes par l'implantation d'une écluse temporaire vers la sortie Hermerswiller.



## Etablissement du Sonnenhof

En octobre 2007 la Fondation du Sonnenhof annonçait dans l'éditorial des « Echos du Sonnenhof » sa ferme intention de construire un établissement à Soultz-sous-Forêts.

Elle avançait même le nom que pourrait porter cet établissement : « Résidence Dietrich Bonhoeffer » tout en mettant en avant d'importants préalables : accords administratifs, permis de construire, accord de financement. En cas d'obtention des différentes autorisations les travaux pouvaient débuter fin 2009 pour s'achever en 2011. En novembre 2008 la Fondation du Sonnenhof organisait un premier concert de soutien avec présentation du projet à la population.

Si les derniers accords administratifs ont bien été obtenus au courant de l'année 2009, il n'en est pas de même pour les ac-

## Restauration de l'orgue

L'appel d'offres pour la restauration de l'orgue de l'église protestante sera lancé dès la rentrée de septembre, les travaux de restauration sont ainsi programmés pour début 2011 comme prévu au Contrat de territoire. Une convention tripartite Commune-Fondation du Patrimoine-Paroisse est en cours de signature. Pour rappel : la Fondation du Patrimoine apporte un soutien logistique et financier à la campagne de mécénat.

## Voiries

**Rue du Frohnacker :** Les travaux d'assainissement réalisés par le SICTEU se sont terminés fin juin. La commune a enchaîné avec les travaux de voiries qui vont se dérouler en deux grandes phases : la mise en souterrain des réseaux téléphoniques et d'éclairage public précédée par le décapage de la route, puis la réalisation de la chaussée et des trottoirs. **La fin de l'ensemble du chantier est prévue pour octobre.** Les travaux de réfection du pont, financés et réalisés directement par le Conseil Général du Bas Rhin sont également en cours.



cords de financement qui sont du ressort de l'Etat. De fait l'Etat estime que le Centre Alsace est prioritaire pour l'implantation d'une Maison d'Accueil Spécialisée (le type d'établissement prévu pour Soultz-sous-Forêts) par rapport au Nord Alsace, déjà relativement pourvu.

Le Maire a rencontré les dirigeants de la Fondation du Sonnenhof le 16 décembre 2009 pour faire le point.

Il a été convenu de poursuivre les démarches pendant toute l'année 2010 afin d'essayer d'obtenir ce fameux accord de financement. Une nouvelle rencontre aura lieu fin 2010 pour décider de l'avenir du projet. En effet, à partir de 2011, les accords administratifs déjà obtenus sont susceptibles d'être remis en cause.

L'appel aux dons a été lancé par la Paroisse protestante dès décembre 2009 par la vente d'un calendrier. Deux concerts de soutien ont déjà eu lieu : le 24 avril et le 18 juin. Merci aux différents artistes pour leur engagement : Vocal'son, Harmonie Municipale, Chorale des Enseignants en retraite, Cors des Vosges du Nord. Les manifestations sont annoncées dans le bulletin paroissial, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la commune.

**Rue de Hoffen à Hohwiller :** le planning des travaux est validé par les différentes entreprises comme suit :

- 1<sup>ème</sup> quinzaine d'août : décapage de la route
- 2<sup>ème</sup> quinzaine d'août : mise en souterrain des réseaux téléphoniques et d'éclairage public
- pendant le mois de septembre : aménagement des trottoirs et de la voirie.

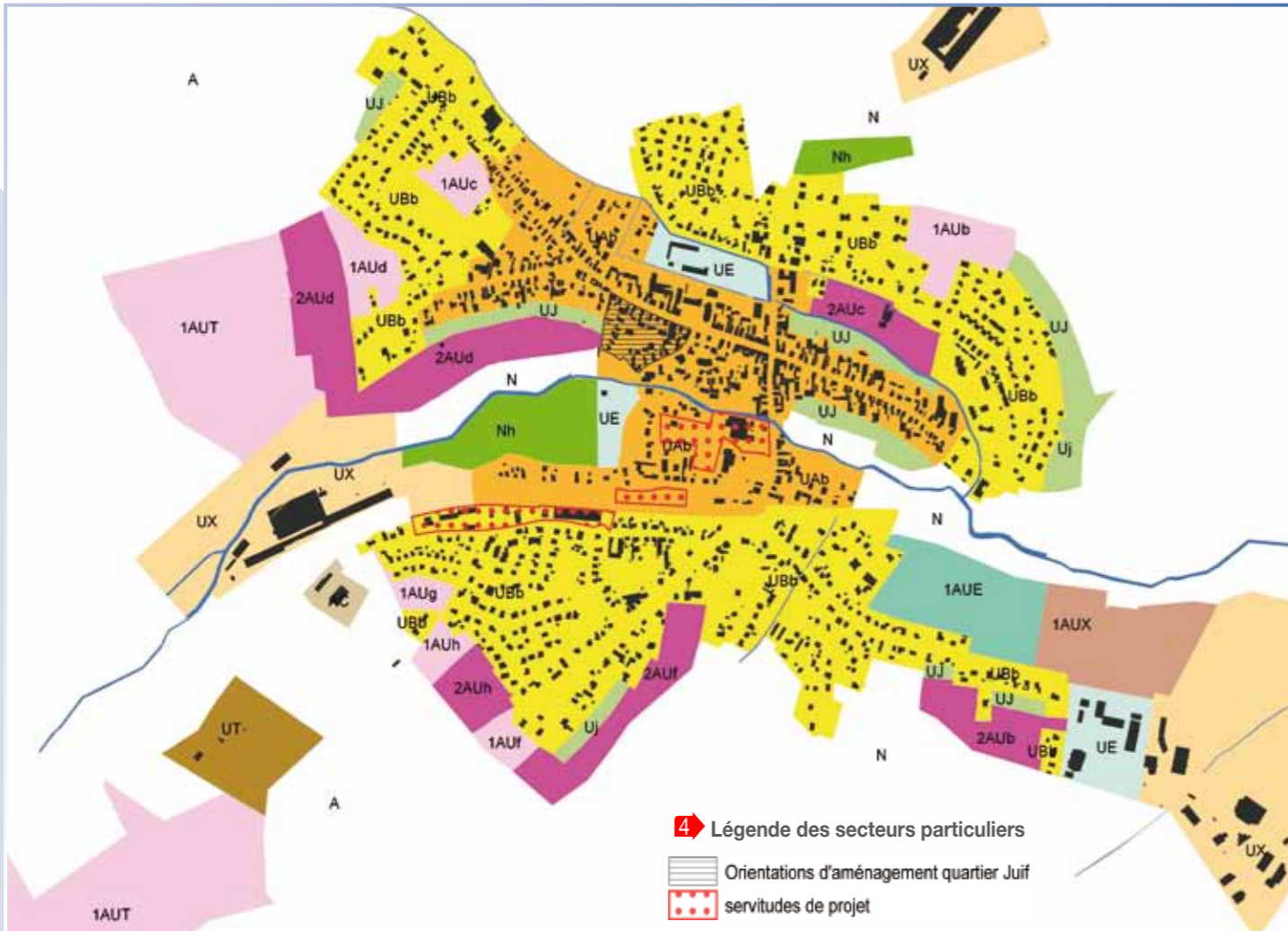
## Terrain multisports à Hohwiller

La communauté de communes du Soultzerland est en train d'implanter le terrain multisports à Hohwiller. L'emplacement s'est tout naturellement trouvé sur l'actuel terrain de sports au bout de la Rue du Kleinfeld. Adolescents et plus jeunes pourront l'utiliser à partir de fin juillet.





## PLU : élaboration du zonage



1 Plan de zonage prévisionnel de Sultz-sous-Forêts

Le bulletin municipal de décembre vous a présenté les quatre grands axes qui vont structurer le PLU : l'organisation urbaine, l'organisation des déplacements, le développement économique, les paysages et l'environnement. Depuis le mois de janvier l'équipe municipale s'attache à traduire ce projet politique, également dénommé « Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) », en plan de zonage pour l'ancrer dans la réalité du terrain.

Sur le plan de l'organisation urbaine la commune a pour objectif d'encourager un développement progressif de la population en autorisant la création de logements de tailles et formes diversifiées en respect de la typologie bâtie existante. Ainsi la stratégie urbaine sera différenciée sur Sultz-sous-Forêts et sur Hohwiller. Le caractère de village de Hohwiller sera préservé. Sur Sultz-sous-Forêts la densification de l'habitat se fera dans des conditions permettant de préserver des zones de transition, avec des jardins et des vergers, entre les zones construites.

Le plan de zonage comporte quatre grands types de zones, eux-mêmes déclinés en secteurs :

- **les zones Urbaines – U :** sont constructibles à condition de respecter le règlement.
- **les zones A Urbaniser – AU :** sont les zones de projets, les secteurs sur lesquels la commune souhaite se développer.
- **les zones Agricoles – A :** sont les zones destinées à l'agriculture.
- **les zones Naturelles – N :** sont les secteurs naturels, destinés à rester inconstructibles.

Chaque grand type de zone dispose d'un indice (sous forme de lettre minuscule) qui désigne plus précisément sa vocation.

Le tableau suivant récapitule les intitulés des différentes zones que vous trouvez sur le plan de zonage.

Intitulé sur le plan de zonage	Couleur	Secteur concerné
UAa		centre ancien de Hohwiller
UAb		centre ancien de Sultz-sous-Forêts
UBa		zone urbaine récente et notamment pavillonnaire de Hohwiller
UBb		zone urbaine récente de Sultz-sous-Forêts
UJ		zone urbaine à vocation de jardins, de vergers et d'espaces de transition ; sa constructibilité est limitée, inconstructible pour l'habitation. Elle a notamment vocation à créer une zone de transition des zones d'habitation (exemple de zone de transition entre la zone UAb de la rue de Pechelbronn et la zone 2AUd vers le Seltzbach)
UE		zones destinées aux équipements publics et aux constructions d'intérêts collectifs
UX		zones d'activités existantes ou à aménagement à court terme
UT		zone d'activités liée directement à l'énergie géothermique



2 Plan de zonage prévisionnel de Hohwiller

5 Périmètre des servitudes de projets

Intitulé sur le plan de zonage (suite)	Couleur	Secteur concerné
1AUa		zone de projet d'urbanisation à Hohwiller
1AUb, c, d, f, g, h...		zones de projet d'urbanisation à Sultz-sous-Forêts
1AUE		zone destinée au développement des équipements à Sultz-sous-Forêts
1AUX		zones destinés au développement des activités à Sultz-sous-Forêts
1AUT		zones de développement prévu en lien avec la géothermie
2AUa		zone de projet d'urbanisation à long terme à Hohwiller
2AUb, c, d, f, g, h		zones de projet d'urbanisation à moyen ou long terme à Sultz-sous-Forêts
A		zone à vocation agricole non constructible
AC		zone agricole constructible sous conditions
N		zone naturelle non constructible
Nh		zone naturelle destinée aux équipements, loisirs, activités équestres ou de bâti isolé

Ci-dessus, les plans de zonage prévisionnels de Sultz-sous-Forêts 1 et Hohwiller 2.

A noter également plusieurs secteurs identifiés de manière particulière sur Sultz-sous-Forêts 4.

Le premier secteur, en face de la synagogue, en hachuré noir, va porter des orientations d'aménagement permettant de sauvegarder les caractéristiques du quartier juif. Deux autres secteurs, en rouge, l'un englobant le supermarché du centre ville et les terrains aux alentours, l'autre comprenant l'actuel site du comptoir agricole ainsi que le prolongement du futur parking de la gare, sont destinés à renforcer les activités commerciales, tertiaires et artisanales en centre ville (voir ci-après).

Ce projet de zonage, ainsi que les pistes de règlement, ont été présentés aux principaux services de l'Etat le 1<sup>er</sup> juillet 2010 qui feront part de leurs remarques sur le projet. Les pièces du PLU seront ajustées au courant de l'été en collaboration avec les élus et les services compétents, notamment les instructeurs de permis.

Une réunion publique est prévue le 13 septembre à La Saline et une permanence sera ensuite organisée en mairie pour répondre aux questions personnelles. Par ailleurs le registre de concertation est toujours à votre disposition en mairie et à la communauté de communes. Vous pouvez y déposer vos questions et remarques.

### DES SERVITUDES DE PROJET POUR SOUTENIR LE COMMERCE ET CRÉER DE L'ACTIVITÉ AU CENTRE VILLE

Le PADD précise que l'objectif du PLU est de conforter Sultz-sous-Forêts dans son rôle de pôle économique et d'emplois entre Haguenau et Wissembourg. Pour atteindre cet objectif il faut s'appuyer sur le développement des zones d'activités à l'extérieur du bourg mais aussi sur le maintien et la création d'activités en centre ville. L'étude sur le commerce et l'artisanat menée par la communauté de communes conclut clairement à la nécessité de créer un pôle commercial urbain au centre de Sultz-sous-Forêts pour maintenir l'attractivité commerciale de la ville. Il devra s'inscrire dans un projet immobilier d'ensemble comportant un supermarché, des commerces, des bureaux, des logements et, éventuellement, des activités de loisirs.

Ce projet immobilier devra être implanté dans le secteur englobant l'actuel supermarché et les terrains aux alentours. Sa réalisation permettra de créer un deuxième centre, un centre contemporain, dans notre ville.

Le plan 5 précise les limites du secteur concerné et des deux autres secteurs de même type identifiés dans le plan de zonage. Les projets correspondants seront menés dans le cadre de « servitudes de projet » (article L.123-2 du code de l'urbanisme).

Ces servitudes de projet sont mises en place par la commune. Elles limitent les possibilités de construction pour une durée de 5 ans après l'approbation du PLU en vue du montage d'un projet d'ensemble. Pendant ces 5 ans, certains travaux restent autorisés sur le bâti existant mais les nouvelles constructions sont interdites.

La commune dispose donc de 5 ans pour mettre en place un projet concret d'aménagement urbain. Ce projet peut se traduire par une Zone d'Aménagement Concerté, un Programme de Renouvellement Urbain, ou tout autre dispositif permettant à la collectivité de prévoir l'organisation future d'un quartier de manière précise. La démarche d'acquisition des terrains « Sturm » s'inscrit clairement dans cet objectif.



## Palmarès du concours 2009 et illuminations

### LES LUMIÈRES DE LA VILLE

<b>M. et Mme SCHIMPF Eric</b> rue de Lobsann	<b>hors concours</b>
<b>M. et Mme HAUSHALTER</b> 4 Chemin du Sel	<b>120 pts</b>
<b>M. et Mme KLEIN Didier</b> 18A rue Pechelbronn	<b>118 pts</b>
<b>M. et Mme MORTIER</b> rue du Vignoble	<b>117 pts</b>
<b>M. et Mme DAAB</b> rue Frohnacker	<b>107 pts</b>
<b>M. LIEVRE</b> 4 rue Geiger	<b>106 pts</b>
<b>M et Mme EYERMANN Rodolphe</b> rue Schindelbach	<b>95 pts</b>
<b>M. et Mme DAMM</b> 4 route de Strasbourg	<b>94 pts</b>
<b>M. et Mme FRANK</b> 30 rue Geiger	<b>83 pts</b>
<b>M. et Mme MEYER Stéphane</b> 26A rue Pechelbronn	<b>82 pts</b>
<b>M. et Madame HEILMANN</b> rue Frohnacker	<b>81 pts</b>

### LES PLUS BELLES VITRINES DES COMMERCE

<b>AMBIANCE CADEAUX</b> 36 rue Doct Deutsch	<b>99 pts</b>
<b>Mèche REBELLE</b> 22 rue des Barons Fleckenstein	<b>91 pts</b>
<b>Boulangerie COTTENTIN</b> 27 rue Barons Fleckenstein	<b>80 pts</b>



## Noël 2009

Plus de 200 enfants à l'ouverture de la première case du calendrier de l'Avent, beaucoup de monde pour l'inauguration du marché de Noël avec le Saint Nicolas... et le Député REISS, des allumages de bougies de l'Avent qui ont connu toutes les météos - beau temps mais aussi pluie, froid et tourmente de neige - et des spectateurs chaque fois au rendez-vous, un marché de Noël toujours attractif, Hans Trapp et Christkindel, calendrier de Noël et contes à la médiathèque pour les enfants, Chanter Noël à Soultz-sous-Forêts mais

aussi toute la farandole des concerts d'ici et d'ailleurs pour tous, le mois de décembre a résonné de tous les échos de Tradi'sons.



## Cérémonie des Vœux de la Municipalité

Le 8 janvier le Maire a présenté les vœux de la municipalité. Compte tenu de la période électorale les invitations avaient été limitées. L'année prochaine la cérémonie sera ouverte à toutes les forces vives et à l'ensemble de la population. Cette manifestation a également été l'occasion de s'adresser spécifiquement aux nouveaux arrivants et

de remettre les prix des concours locaux du fleurissement et des illuminations de Noël. La soirée s'est terminée autour d'une galette des rois. Plus de 120 personnes, ainsi que Madame la Sous-Préfète et Monsieur le Député, ont bravé les intempéries pour assister à la cérémonie. Toutes nos félicitations aux lauréats des concours locaux.

## Main verte à Hohwiller

Le Jury National des Villes et Villages Fleuris, lors de sa visite à Hohwiller le 25 août 2009, a décerné à Madame Louise Jaeger « le Prix national du jardinier » en reconnaissance de son travail et de sa créativité. Le diplôme lui a été remis le 3 mars 2010 au Pavillon d'Armenonville à Paris par le Préfet Roncière, président du Comité National du Fleurissement. Toutes nos félicitations à la récipiendaire !

## Fête du troisième âge

Près de 200 seniors ont répondu à l'invitation de la municipalité pour la fête annuelle du 3<sup>ème</sup> âge. Après le discours du Maire qui a brossé un tableau des événements de l'année 2009 et des projets de la commune pour 2010, la fête s'est poursuivie par un repas servi par les conseillers municipaux, le récital d'une cantatrice habitant le village voisin de Hermerswiller et une animation musicale du groupe des clarinettes du Heimbach. Une après-midi très appréciée par les participants.

## Fête de la musique à Soultz-sous-Forêts

A l'affiche : JOHN et ses poignantes interprétations folk, les jeunes du groupe OZ-ZEPHON qui ont revisité avec bonheur l'univers du rock, les CORS des Vosges du Nord qu'on ne présente plus, le groupe QUAI WEST avec de la pop à connotation fortement rock, le duo de COME BACK qui a entraîné le public à travers leurs chansons superbement interprétées, et bien sûr le fil rouge de la troupe PEL MEL avec des prestations pleines de maturité, sans oublier la sympathique chanson discours de MALOU, Directrice de La Saline. Toutes et tous se sont succédé sur les trois scènes aménagées sur le parvis de La Saline. Pendant plus de 5 heures, le public était au rendez-vous. Une fête pleinement réussie, grâce à l'engagement de la troupe PEL MEL, de tous les interprètes, et de l'équipe de La Saline !

## Friehjoer fer unseri Sproch... Soultz-sous-Forêts distinguée !

L'association E Friehjoer fer unseri Sproch en partenariat avec l'OLCA (Office pour la Langue et la Culture d'Alsace) a remis samedi le 29 mai le Friehjoerschwälmele de l'année 2010 à la Ville de Soultz-sous-Forêts, primée pour les actions qu'elle mène en faveur du dialecte et de la semaine, «E Friehjoer fer unseri Sproch». A cette occasion, deux panneaux portant la mention «Mir redde au Elsässich» ont été remis; ils sont apposés aux entrées de la Ville.

Merci à toutes celles et tous ceux qui font vivre l'alsacien et le bilinguisme à Soultz-sous-Forêts : Théâtre Alsacien, enseignants et parents autour du site bilingue, acteurs de la semaine alsacienne, ...



Merci à tous !

## Courses populaires 2010

Les 20<sup>èmes</sup> Courses populaires de Soultz-sous-Forêts ont eu lieu le 12 juin dernier. Cette manifestation garde une forte attractivité parmi les coureurs qui reviennent chaque année en grand nombre. Ils étaient une fois de plus près de 500 à s'élancer sur les divers parcours. Ce nombre est relativement stable ces dernières années et au vu des fortes baisses constatées sur d'autres courses du secteur, on ne peut qu'être ravi d'accueillir autant de sportifs. Il est à noter que les grands efforts de sécurisation des circuits ont été remarqués et très appréciés par les sportifs. De plus, le maillot offert aux inscrits a fait l'unanimité. Les 5 km ont été remportés par Lionel GENEVE en 00 :15 :07 chez les Hommes et

Marianne EHRISMANN en 00 :19 :38 chez les Dames. Le vainqueur du 10 km est un habitué de nos courses, il s'agit de Marc JAMING en 00 :33 :05 et chez les féminines c'est Katia FRIESS qui est arrivée à la 1<sup>ère</sup> place en 0 :39 :50.

L'après Courses n'était évidemment pas en reste. Le superbe bûcher, monté par nos experts très inspirés, a longtemps résisté aux flammes avant de s'effondrer. Ce moulin restera certainement dans les mémoires. Et l'ambiance musicale assurée par la troupe Pêl-Mêl a magnifiquement conclu ce 20<sup>ème</sup> anniversaire de nos Courses. Que les nombreux bénévoles qui ont œuvré à la réussite de cet événement soient remerciés pour leurs efforts.



## Fête du sport et des associations 2010

Le 8 mai dernier a eu lieu la désormais traditionnelle fête du sport et des associations. Les 131 inscrits s'en sont donné à cœur joie dans les différents ateliers proposés. Tout le monde a regretté l'absence de dernière minute des pompiers, mais ce n'est que partie remise pour l'année prochaine. Une fois de plus, les associations ont montré beaucoup de dynamisme dans la gestion des ateliers, tout en redoublant de patience avec les plus jeunes participants.

Remercions chaleureusement toutes ces associations pour leur investissement !

La météo, par ailleurs très capricieuse, a veillé à maintenir des rayons ensoleillés tout au long de la journée. De ce fait, le lâcher de ballon s'est déroulé dans des conditions optimales avec les sourires et les cris des enfants et de leurs parents.

A l'année prochaine !





## Commémoration de la libération de la commune le 18 mars 1945



Cette manifestation a rassemblé beaucoup de monde et a été unanimement appréciée. Représentants des paroisses, enfants de l'école primaire, élus, chacun a pu contribuer au message de la commémoration de l'événement. Le Conseiller Général Jean-Laurent VONAU a largement retracé les faits historiques de cette libération. La cérémonie a été rehaussée par la participation du corps des sapeurs pompiers, de l'Harmonie Municipale de Wissembourg et de l'USMA de Surbourg du Président Walter venue avec des véhicules de la seconde guerre mondiale et des hommes en tenue d'époque. Merci également aux différents portes drapeaux.

Lors de la cérémonie le Maire a prononcé le discours suivant :

« Merci à toutes et à tous de participer à cette commémoration du 65<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de Soultz-sous-Forêts.

Nous nous souvenons ce soir d'un événement particulièrement marquant pour notre collectivité, mais qui s'est déroulé dans un contexte tout à fait singulier.

Un contexte singulier parce qu'en ce mois de mars 1945 nous sommes loin des scènes traditionnelles d'une libération.

En effet une première libération a déjà eu lieu les 13 et 14 décembre 1944.

Entre temps les soultzois ont subi trois bombardements qui ont fait 16 victimes civiles, la localité a été réoccupée pendant 2 mois par les armées allemandes, et nombre de citoyens de Soultz ont fui la ville.

Cette deuxième et définitive libération se déroule donc dans une cité en partie vidée de ses habitants.

Un contexte singulier aussi parce qu'il y a débat sur la date exacte de la libération. Est-ce le 17 mars, date retenue pour la commémoration du 60<sup>ème</sup> anniversaire ?

Ou le 18 mars, date retenue pour la cérémonie de ce soir et qui marque l'entrée des troupes américaines à Soultz ? Voire encore plus tard, comme cela m'a été suggéré par quelques habitants ces derniers jours, car en ce mois de mars 1945 la population ne prendra que progressivement conscience de la fin définitive du cauchemar et la vie ne reprendra que progressivement son cours normal, au fur et à mesure du retour de toute la population.

Mais au-delà de ce contexte singulier, cet événement de la libération marquera profondément l'histoire de notre commune. D'abord parce que les trois bombardements qui se produiront pendant cette période feront 16 victimes civiles comme je l'ai déjà rappelé. Ensuite parce que ces trois bombardements vont profondément affecter l'urbanisme de notre cité. Soultz-sous-Forêts sera la septième localité parmi les plus touchées du département. Une saignée qui laissera des traces indélébiles dans le patrimoine immobilier de notre commune. Une saignée qui nous amène, aujourd'hui encore, à conduire une urbanisation permettant de renouer avec le caractère urbain de notre cité d'avant la guerre.

Enfin parce que la libération marque la fin de cette période d'occupation et, surtout, d'annexion. Il ne faut jamais oublier les conditions très particulières dans lesquelles ont vécu nos concitoyens pendant cette deuxième guerre mondiale. Notre génération et les suivantes, qui n'ont pas connu de conflits armés et qui ont toujours vécu sous le régime de la démocratie, ne peuvent pas imaginer la vie dans un territoire annexé, sous un régime totalitaire. En effet l'Alsace Moselle n'a pas simplement été occupée, elle a été annexée,

abandonnée par Vichy. N'oublions jamais qu'à partir du 25 août 1942 les jeunes alsaciens vont être enrôlés de force dans l'armée allemande. Le livre de Marie-Joseph BOPP, « Ma ville à l'heure nazie », qui relate la vie à Colmar de 1940 à 1945, montre combien il était difficile, dans cet environnement particulièrement contraint, de faire les choix de vie au quotidien.

Avec cette libération vont renaître l'espoir et de nouvelles perspectives.

La construction européenne va pérenniser une nouvelle ère de paix qui dure maintenant depuis plus de 65 ans.

La démocratie retrouvée va redonner la liberté de choix et de pensée à chaque citoyen !

A bien des égards il nous appartient, aujourd'hui, de donner une nouvelle impulsion à ces deux biens, ô combien précieux, qui constituent le socle du vivre ensemble sur notre continent. Veillons à ce que l'Europe soit d'abord l'Europe des citoyens, où chacune et chacun d'entre nous puissent se reconnaître, et qu'elle reste l'Europe de la concorde et de la paix.

Veillons à ce que la démocratie reste un bien partagé par tous. La liberté du citoyen passe par son implication dans la vie civique. Au moment ou, dans certaines consultations, plus de la moitié de nos concitoyens préfère ne plus s'exprimer, rappelons-nous qu'il y a 65 ans, les armées alliées se sont battues pour libérer notre cité du totalitarisme. »

### Cérémonie du 8 mai au monument aux morts

Nombre de concitoyens, de maires du canton et de représentants des autorités civiles, militaires et religieuses, ont assisté à la cérémonie. Elle a été rehaussée par la prestation de l'harmonie municipale de Surbourg et la présence d'un détachement de sapeurs pompiers.

Un verre de l'amitié a été servi à La Saline à l'issue de la cérémonie.



## Centenaire de l'église catholique

Il y a cent ans, le 31 mai 1910, l'évêque auxiliaire Zorn de BULACH consacrait l'église catholique de Soultz-sous-Forêts. Jusque là les communautés catholique et protestante se partageaient l'église des Fleckenstein, dans le cadre d'un similtaneum. Or la fin du 19<sup>ème</sup> siècle a été une période particulièrement propice à la construction d'églises. Désireuse de s'inscrire dans cette démarche la communauté catholique de Soultz a, dès 1895, commencé à recueillir des fonds. Elle a ensuite acquis le château Geiger/Binder pour en faire son presbytère et en a profité pour édifier l'actuelle église dans le parc d'entrée du château. Commencée en 1908, la construction s'achèvera en octobre 1909.

Avec la construction de cette église en 1908 - 1909, avec la rénovation de l'église des Fleckenstein, devenue église protestante, en 1912 - 1913 et la construction d'un nouvel orgue par la maison WALCKER, avec également, quelques années auparavant, la construction de la synagogue, le début du 20<sup>ème</sup> siècle a vu le paysage des édifices culturels de la ville, et donc son aspect d'ensemble, changer en profondeur. Cette nouvelle donne urbanistique, créée il y a cent ans, fait maintenant partie du patrimoine du bourg centre. Et c'est dans cet esprit de sauvegarde du patrimoine, dans la droite ligne de ce qui a été fait par les équipes précédentes, que la municipalité a engagé un important programme de travaux de maintien et de valorisation de ces différents édifices.

Ce 27 juin a donc été un jour de fête qui, fort d'un passé illustré par le centenaire de la consécration de l'église, a surtout été tourné vers le présent et l'avenir avec la reconnaissance de la communauté de paroisses de Soultz-sous-Forêts, sous le patronage de Notre Dame de la Paix, et la rénovation de l'extérieur de l'église

en cours d'achèvement. Quelques moments qui ont marqué cette journée :



La rénovation de l'église en cours d'achèvement



Monseigneur Kratz a présidé la cérémonie religieuse



Reconnaissance de la communauté de paroisses



Hommage à Jean Hubrecht qui s'est investi dans le conseil de fabrique pendant 1/2 siècle



Près de 200 personnes se sont retrouvées autour d'un repas convivial à La Saline



La journée s'est terminée par un concert mémorable donné par l'Ensemble Mélodia et l'Ensemble Vocal de Soultz-sous-Forêts

## Inauguration du siège de la Communauté de Communes du Soultzerland



C'est le samedi 19 juin 2010 qu'a eu lieu l'inauguration officielle des locaux de la Communauté de Communes du Soultzerland à Hohwiller. La Sous-préfète, le Président du Conseil Général, les Présidents de Communautés de Communes voisines, les délégués du Conseil Communautaire et les conseillers municipaux des communes membres de la Collectivité ont assisté à la cérémonie.

Créée officiellement par arrêté préfectoral le 1er janvier 2002, ce n'est qu'en octobre de la même année que la Cdc a établi son siège à Hohwiller dans un bâtiment acheté à la commune de Soultz-sous-Forêts (31 750,00 € subventionnés à hauteur de 50% par le Conseil Général).

Datant du XIX<sup>e</sup> siècle, le bâtiment a fait office de laiterie au courant du XX<sup>e</sup> siècle.

Les locaux côté rue ont ensuite été transformés en agence bancaire. La Communauté de Communes n'occupait à ses débuts que partiellement le rez-de-chaussée (3 bureaux). Faute de salle de réunion, les Conseils Communautaires étaient décentralisés.

Le Conseil Communautaire a donc décidé en avril 2007 de non seulement rénover et de mettre aux normes les locaux accessibles au public, d'aménager les combles mais également de créer une salle de réunion permettant d'organiser les Conseils Communautaires. Les travaux de transformation, confiés à l'architecte Arnold Hai-bach, ont donc débuté à l'automne 2007 et se sont achevés en 2008. Leur montant total hors taxes s'élève à 290 000,00 €, subventionné à hauteur de 50% par le Conseil Général du Bas-Rhin.



## Concours de fleurissement

C'est au début du mois d'août que le jury communal du fleurissement passera pour primer vos réalisations en matière de décor floral. Les fleurs et les espaces verts avec leur entretien, la propreté et l'aménagement général sont pris en compte. *Bon courage et bonne réussite !*



## Le son de la médiathèque sur Internet

Vous pouvez désormais découvrir les coups de cœur musicaux de la médiathèque de Soultz-sous-Forêts sur le web.



Ça se passe ici : [www.mediason67.fr](http://www.mediason67.fr)

Ce nouveau service s'inscrit dans le cadre d'un projet mené en partenariat avec trois autres médiathèques du département (Benfeld, Erstein et Monswiller), la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin, ainsi que le site de diffusion de musique en ligne [www.musicme.com](http://www.musicme.com). Il s'est agi de créer plusieurs radios numériques, dont la programmation, renouvelée périodiquement, est faite par les discothécaires : toute logique commerciale en est donc exclue. Seuls comptent les plaisirs de la découverte et de l'écoute. *N'hésitez pas à vous rendre sur le site, le service est totalement gratuit !*

Et si vous avez eu vous-même un coup de cœur pour un des titres diffusés, vous pourrez retrouver, dans la grande majorité des cas, les albums de son interprète à la médiathèque.

*L'équipe de la médiathèque*

## Le site internet

[www.soultzsousforets.fr](http://www.soultzsousforets.fr) !

Des actualités hebdomadaires, mises en ligne tous les mercredis soirs, avec un nouveau design, un calendrier sportif qui a pris de l'importance avec la liste, non exhaustive, des rendez-vous sportifs des clubs de Soultz-sous-Forêts, des résultats sportifs disponibles dès le lundi en soirée, le site internet continue à progresser et à être au plus près de l'actualité de la localité !

## La Saline

LA SALINE

Du théâtre à la danse, de la chanson à l'humour, des musiques du monde au jazz, la saison prochaine vous permettra, je l'espère, de découvrir la richesse de la création, qu'elle soit régionale ou nationale. Alors en attendant la **soirée de présentation de saison le samedi 18 septembre à 20h** à laquelle vous êtes tous conviés, sur réservation et dans la limite des places disponibles, je vous souhaite un très bel été !

Malou Froesel, Directrice de La Saline

## Nouvelles du CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, de Soultz-sous-Forêts

### UNE INNOVATION EN 2009 : LE MARCHÉ AUX PRODUITS DES JARDINS.

Le CCAS s'est associé à « Repartir » pour proposer un marché aux fruits et légumes à destination des personnes en situation précaire.

Le principe est simple, une collecte de fruits et légumes auprès de la population début Octobre, puis un marché où les personnes invitées par l'assistante sociale et par « Repartir » achètent à 10% de leur valeur marchande les produits des jardins. Grâce au soutien des paroisses catholique et protestante, la collecte a été fructueuse et nous remercions toutes les personnes qui sont venues déposer leurs récoltes. Les personnes et les familles venues pour acheter ont pu apprécier la diversité des denrées et sont reparties avec un panier plein. A la fin du marché l'association « Repartir » a emporté les fruits et légumes restant pour l'épicerie sociale.

### LES AUTRES ACTIVITÉS EN 2009 :

**La collecte de la banque alimentaire** le samedi 28 novembre, le goûter de Noël le mardi 22 décembre et la permanence hebdomadaire.

### Permanences CRESUS

CRESUS, une association qui lutte contre le surendettement, ouvre une permanence à Soultz-sous-Forêts. C'est Madame Simone Heumann qui animera les permanences locales, à la maison des associations, les premiers et troisièmes mardis du mois. **Les rendez-vous peuvent être pris à la mairie.**

### Les nouvelles de l'Harmonie Concordia

L'harmonie Concordia a repris ses activités. Élément essentiel dans la vie communale, l'harmonie contribue musicalement aux différentes manifestations (inaugurations, festivités de Noël et autres). Afin d'accomplir cette mission et pour redonner à Soultz-sous-Forêts un orchestre d'harmonie complet, nous faisons appel à tout musicien à venir nous rejoindre les

### Marché hebdomadaire

Depuis septembre 2009 un marché hebdomadaire se tient dans notre ville sur la place du Général De Gaulle, devant la Saline. Des producteurs locaux et des alentours vous proposent produits Bio, fruits, légumes, viandes, poissons, fromages, pains, champignons frais, miels, bières artisanales etc, sans oublier les

### Echos de l'Ecole de Musique Municipale de Soultz-sous-Forêts

L'école de musique a intégré ses locaux rénovés à la grande satisfaction de la centaine d'élèves et de leurs professeurs. La prochaine rentrée se prépare. Prévue pour l'avant-dernière semaine de septembre, ce sera peut-être l'occasion pour vous d'accomplir votre rêve.



### LES ACTIVITÉS 2010 :

**Le marché aux produits des jardins**, collecte le jeudi 7 / 10 / 2010 de 17h à 19h au local du Tennis club, vente le samedi 9 / 10 / 2010 de 9h à 11h sous le chapiteau du Bruehl ; le Goûter de Noël : le mardi 21 / 12 / 2010 ; les matinées à la Médiathèque : l'Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale de Wissembourg, en lien avec le CCAS, propose des matinées nommées « Crocultur », un temps d'échange et de partage par le biais de la culture destiné plus particulièrement aux personnes isolées de tout âge.

**La permanence** : celle-ci reprendra en septembre, tous les mardis de 18h à 19h dans la petite salle de l'annexe de la Mairie.



**jeudis soirs de 19H30 à 21H00** à la maison de la musique, ou de prendre contact avec son président M. Schuler Roger.

Les jeunes qui désirent commencer l'apprentissage d'un instrument d'harmonie en vue de rejoindre la Concordia seront largement subventionnés et l'harmonie leurs mettra un instrument à disposition.

conseils pour accommoder toutes ces denrées. Lieu d'achat, mais aussi de rencontre et de convivialité le marché vous attend chaque vendredi soir de 16 heures à 19 heures.

**TOMBOLA GRATUITE** tous les troisièmes vendredis du mois. Que dire de plus ? Venez nombreux !



Il n'y a pas d'âge pour commencer à apprendre à jouer d'un instrument de musique (de 7 à 77 ans !). Les cours dispensés : éveil musical, formation musicale, flûte traversière, clarinette saxophone, trompette, basse, euphonium, trombone, percussions, batterie, piano, violon, guitare, harpe, cor, chant et chorale.

**Journée d'inscription : 8 septembre à 17H00, maison de la musique**

### RENSEIGNEMENTS

Mairie de Soultz sous Forêts : Tél. 03 88 80 40 42 / M KREISS Alfred : 25, rue du ruisseau 67250 Preuschdorf - Tél. 03 88 80 74 30 entre 18H00 et 19H00 ou par mail : [alfred.kreiss@free.fr](mailto:alfred.kreiss@free.fr)

## Une démocratie bien vivante !

La démocratie se nourrit de la diversité des opinions. Il n'est jamais souhaitable que, suite à des élections, une assemblée se retrouve sans opposition en son sein. Le dernier mandat l'a amplement démontré. Il faut saluer, à cet égard, l'évolution législative qui va abaisser le seuil d'introduction de la proportionnelle dans les conseils municipaux.

La diversité d'opinions est un levier indispensable au débat. Mais elle n'est pas forcément synonyme d'opposition systématique ou de votes bloc contre bloc. Ainsi l'essentiel des projets qui ont été mis en œuvre par la municipalité ont obtenu un large soutien du conseil municipal. Y compris le budget 2010 dont le fonctionnement a été adopté à l'unanimité moins une abstention et dont les crédits d'investissements ont fait l'unanimité. D'autres sujets tels que les conditions d'achat de la maison Staub ou le programme des divers travaux de voirie ont aussi été largement votés, à l'unanimité moins deux abstentions pour le premier et à l'unanimité pour le second.

Par contre il existe aussi des décisions très discutées. Trois exemples : la maîtrise d'œuvre de la maison des associations qui n'a été attribuée que par la voix prépondérante du maire car il y avait égalité -7 contre 7- lors du vote, le transfert du logement de la caserne des pompiers au SDIS qui a vu 8 conseillers s'abstenir, et le contrat de prestation pour la gestion du site Internet, d'une durée de six mois à raison de 7 heures par semaine, qui a donné lieu à un scrutin à bulletins secrets extrêmement serré.

La démocratie est donc bien vivante au sein du conseil municipal et chaque conseiller exprime son choix en pleine conscience et en toute responsabilité.

Sur ce nous vous souhaitons, chères concitoyennes et chers concitoyens, de passer d'agréables vacances d'été.

Denise EHRHARD, Céline GEFFROY, Lucienne HAAS, Eric HUBERT, Pierre MAMMOSSER, Thomas RUBY, Marie José SCHALLER, Christophe SCHIMPF, Jean-Michel STEPHAN, Dominique STOHR

## Promesses tenues...

Bien souvent on accuse les élus de ne pas respecter leurs promesses. A Soultz, si les projets communaux traînent, certaines promesses aux copains ont bien été tenues et les arrangements personnels vont bon train.

Après les subventions accrues pour des associations proches de la majorité, on a eu le trottoir devant la maison d'une adjointe. Au printemps, on a franchi un nouveau pas avec l'embauche à grand frais de l'époux d'une conseillère « pour alimenter le site internet et la newsletter ». Un travail bénévole au départ, qui se transforme en embauche ensuite. Au même moment on accroît le personnel de la Saline qui aurait pu s'occuper de communication !

Pour les projets communaux, par contre, les « y'a qu'à faut qu'on » nous expliquent aujourd'hui qu'il faut des études, de la réflexion. La réunionite du début du mandat est bien passée, l'enthousiasme aussi, certains oublient qu'ils ont été élus pour six ans. On consulte parfois, on informe après coup. On préfère s'en remettre à des consultants.

Pour le futur Pôle de Services, joli nom donné à une rénovation de la mairie, la municipalité s'était empressée d'acquiescer l'immeuble du carrefour central : pas de temps pour négocier. L'immeuble fut acheté cher à la famille d'un autre membre de la majorité, sans examen de son état ; le conseil municipal s'était pourtant inquiété du cadeau fait aux vendeurs. Malgré plusieurs alertes sur l'état du toit, rien n'a été fait. Résultat : il aura fallu durant près d'une semaine bloquer le carrefour central : un exemple du rayonnement de Soultz. Mais pour le Maire, l'attractivité passe surtout par l'achat d'un terrain pour favoriser le développement d'un supermarché, sous prétexte de soutenir les commerçants et artisans locaux en déplaçant le centre ville.

Notre groupe reste vigilant et constructif, nous participons aux débats et faisons des propositions, nous soutenons aussi les initiatives qui vont dans le bon sens. Nous restons aussi à votre écoute pour relayer vos demandes. Bon été à toutes et à tous,

Alfred SCHMITT, Paul BOISSARIE, Christian KLIPFEL  
Claude LINDNER, Jean-Laurent VONAU

## Rigueur et transparence

Deux années étaient nécessaires pour finaliser une grande partie des multiples projets qui sont prévus dans le programme de ce mandat. La durée paraît longue, mais nous savons tous qu'une bonne préparation technique et financière est utile et que les différentes démarches administratives prennent du temps. Les dossiers ont été largement discutés en commission et validés en conseil municipal. Nous sommes passés dans la phase de réalisation et beaucoup de chantiers sont en cours, que ce soit à Soultz ou à Hohwiller (travaux de voirie, divers travaux sur bâtiments etc.), d'autres débiteront bientôt.

Parallèlement à nos travaux, le SICTEU a réalisé les travaux d'assainissement dans la rue du Frohnacker, et sous l'impulsion de la municipalité, la confection des bassins de rétention d'eau boueuse. La communauté de communes du Soultzerland installe un multisports près de l'aire de jeux à Hohwiller pour divertir les adolescents et les plus jeunes.

Un autre dossier, la mise en place du plan local d'urbanisme qui nécessite beaucoup de réunions de travail, que ce soit au niveau de la communauté de communes ou de la commune, mais qui sera d'une grande importance pour le développement harmonieux de Soultz sous Forêts - Hohwiller.

Nous nous réjouissons de pouvoir participer, avec toutes les facilités nécessaires à l'élaboration de l'ensemble des dossiers et projets. La rigueur est nécessaire pour une bonne gestion, la transparence pour une bonne information.

Béatrice HOELTZEL, Ernest ROTT





# *Fête Nationale*

*Mardi 13 Juillet 2010*

*Parc public du Bruehl*

*20h Distribution de bons pour petits pains  
et saucisses aux enfants*

*20h30 Cérémonie officielle*

*21h15 Distribution de lampions aux enfants*

*Vers 21h45 Retraite aux flambeaux autour de Bruehl  
pour jeunes et moins jeunes  
Bal populaire organisé par l'OMACSL et  
animé par l'orchestre Chrysalide*

*A la tombée de la nuit Feu d'artifice*

*La soirée se prolongera par le bal populaire*

*Toute la population est cordialement  
invitée à participer à cette Grande  
Fête Nationale*



Ville de Soultz-sous-Forêts